

LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. J'aimerais savoir quand le gouvernement entend présenter un projet de loi pour faire suite au communiqué émis à l'issue de la conférence constitutionnelle qui vient tout juste de se terminer. Le présentera-t-il d'ici les vacances d'été?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Je l'espère, madame le Président. Sauf erreur, le député veut parler de l'amendement constitutionnel résultant de la conférence sur les autochtones qui s'est tenue en mars dernier. J'espère que le gouvernement pourra présenter sous peu ce projet de loi, et maintenant que nous avons obtenu l'adhésion des quatre associations d'autochtones, j'espère que nous pourrions procéder rapidement, et nous procéderons en fait rapidement puisque nous pouvons compter sur la collaboration des partis d'opposition.

LES PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Une fois que le gouvernement aura présenté le projet de loi, voire même avant, madame le Président, entend-il également organiser des réunions entre les groupes d'autochtones afin de les préparer suffisamment en vue de la prochaine conférence qui doit se tenir d'ici un an? Des mois se sont déjà écoulés, et aucun progrès ne semble avoir été réalisé depuis la dernière conférence.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, la présentation et l'adoption par la Chambre et les provinces de l'amendement constitutionnel, et les entretiens en vue de la prochaine conférence sont deux choses distinctes. Je puis donner à mon collègue l'assurance que nous allons entreprendre sans perdre de temps les entretiens en vue de la prochaine conférence. Nous envisageons, sauf erreur, d'organiser une réunion au niveau officiel au cours du mois prochain. Les autochtones nous ont demandé de leur accorder un délai avant d'aborder la deuxième étape, mais je pense que toutes les parties sont prêtes à entreprendre les démarches préalables aux négociations.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES CRITÈRES APPLICABLES AUX COMPTES DE DÉPENSES DES MINISTRES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais poser une question à l'aimable président du Conseil du Trésor sur des sujets pour lesquels il a souvent manifesté de l'intérêt: les méthodes spéciales d'analyse coûts-rendement, l'optimisation des ressources et l'obligation redditionnelle. A ce propos, j'attire son attention sur un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui et où l'un des reporters vedettes du journal exprime une certaine inquiétude sur le manque de «spécificité», pour employer une autre expression célèbre, dans les comptes de dépenses des ministres. Je me demande si le

Questions orales

président du Conseil du Trésor va enquêter sur cette situation lamentable et prendre des mesures pour y remédier.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je vais le faire avec plaisir. Je crois savoir que le bureau du Conseil privé donne aux ministres actuels les mêmes instructions qu'aux ministres du gouvernement précédent.

M. MacKay: Madame le Président, il crève les yeux que les ministres ne s'y conforment pas avec la même application que les ministres du gouvernement précédent, car nous avons été témoins d'autres cas.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE FAIRE UNE ÉTUDE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais demander au ministre encore une fois si la situation l'inquiète et s'il examinera sérieusement la question.

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis tout disposé à m'en occuper. Il n'est pas évident que le manuel de la politique administrative en question doive s'appliquer aux ministres indépendamment des instructions reçues du bureau du Conseil privé auxquelles, autant que je sache, les ministres se conforment. Ce sont exactement les mêmes qui avaient été transmises aux ministres du gouvernement précédent.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA—L'INSTALLATION DE RADARS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Je suis certain que le ministre a vu la publication «Foreign Trade» si je ne m'abuse. On y trouve un article très intéressant sur l'installation à la Barbade du radar le plus perfectionné du monde, par une société canadienne, la société Raytheon. Je me demande quand le ministre va faire installer des radars dans les aéroports internationaux du Canada, notamment à l'aéroport international de Victoria.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le système de sélection pour les radars est en cours. Deux sociétés ont été retenues et le choix sera fait d'ici quelques semaines. La production commencera et les radars seront installés en temps et lieu. L'aéroport de Victoria est toujours en tête de liste.

LA DATE DE L'INSTALLATION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je crois que tous les Canadiens qui ont l'occasion d'aller à la Barbade seront heureux d'apprendre qu'il y a là-bas un radar canadien. Par ailleurs, je pense que ceux qui ont l'occasion d'aller à Victoria seraient heureux de savoir quand on installera un radar à l'aéroport international de cette ville. Je voudrais savoir si le ministre s'est fixé une échéance.